

# MAIRIE DE CHAMPDOLENT

17430

Tél : 05.46.83.80.44

Fax : 05.46.83.05.18

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. BONNET Jean-Jacques, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane, M.  
MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain), Mme  
PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

Assistait à la réunion Mme DUBARD Sophie, secrétaire de Mairie.

Madame la Maire ouvre la séance à 18H34.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 et signent la dernière page.

## **DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2021**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

**MAIRIE DE CHAMPDOLENT****17430**

Tél : 05.46.83.80.44

Fax : 05.46.83.05.18

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**Nombre de Conseillers :

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. BONNET Jean-Jacques, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane, M.  
MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain), Mme  
PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021**

Sous la présidence de Monsieur Germain HENNION, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	145 433,74 €
	Réalisé :	109 273,19 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	145 433,74 €
	Réalisé :	76 322,39 €
	Reste à réaliser :	0 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	326 787,96 €
	Réalisé :	270 631,69 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	326 787,96 €
	Réalisé :	283 556,48 €
	Reste à réaliser :	0 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 32 950,80 €
Fonctionnement :	12 924,79 €
Résultat global :	- 20 026,01 €

Hors de la présence de Madame Valérie BOUILLAGUET, Maire, le conseil municipal à **huit voix** « pour » approuve le compte administratif du budget communal 2021.

➤ Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie BOUILLAGUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 4 avril 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	12 924,79 €
- un excédent reporté de :	56 848,47 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	69 773,26 €
- un déficit d'investissement de :	- 32 950,80 €
- un excédent d'investissement reporté de :	16 924,36 €
- des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	- 16 026,44 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'année 2021 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT	69 773,26 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 16 026,44 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	53 746,82 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	- 16 026,44 €

➤ Commentaires et interventions en séance :

Néant

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire M14 ;

**Considérant** la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

**Entendu** l'exposé de Madame la Maire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DECIDE à l'unanimité** d'appliquer les taux d'imposition suivant :

	2021	2022
Taxe foncière bâti	35,94%	37,02%
Taxe foncière non bâti	28,73%	29,59%

- Le produit fiscal attendu est de 115 173 €  
➤ La recette sera inscrite à l'article budgétaire 73111 du Budget Primitif 2022

- Commentaires et interventions en séance :

*Les élus choisissent d'augmenter le taux d'imposition de 3% pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Il conviendra d'informer la population dans la prochaine brève.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le compte administratif 2021 ;

Sur rapport de Madame le Maire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'arrêter le Budget Primitif 2022, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à **452 434,13 euros** dont :

<b>Section d'investissement</b>	<b>118 222,83 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>334 211,30 €</b>

- **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

- Commentaires et interventions en séance :

*Néant*

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022**

Madame la Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022, présentés par les associations et examinés par la Commission « Budget et finances » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

PROPOSITIONS SUBVENTIONS	2022
Association des parents d'élèves	200 €
FNACA	30 €
Fondation du patrimoine	25 €
Le Marché de l'espoir	50 €
RPC Bords Champdolent	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>505 €</b>

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention au CCAS de la commune pour un montant de **1 500 €** ;
- Hors la présence de M. PORTAL Olivier, Président de l'ACCA, **DECIDE à 9 voix pour** d'attribuer et de verser une subvention à l'ACCA de Champdolent pour un montant de 100 € ;
- **DÉCIDE à 6 voix pour, 2 voix contre et deux abstentions** d'attribuer et de verser une subvention à l'association des citrouilles sauvages pour un montant de **200 €** ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents afférents.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

### DEVIS ROUFFIGNAC POUR ÉLARGISSEMENT PORTE SALLE DE LA BOUTONNE

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'élargir l'ouverture de la porte de la salle de la Boutonne.

**Vu** le devis présenté par la SARL Rouffignac en date du 22 mars 2022 pour les travaux de modification d'ouverture d'un montant TTC de 2 784,00 €, soit 2 320,00 € HT ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis présenté par la SARL ROUFFIGNAC pour un montant de 2 784,00 € TTC, soit 2 320,00 € HT ;
- **AUTORISE** la Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022.

Commentaires et interventions en séance :

*Ces travaux auraient dû être réalisés avant la rénovation de la salle afin de ne pas endommager les travaux d'isolation et de peinture déjà effectués.*

### VOTE DU BUDGET ANNEXE 2022 - LOTISSEMENT LE PRIEURÉ

**VU** les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune de Champdolent,

**CONSIDÉRANT** le projet de budget annexe Lotissement Le Prieuré 2022 présenté par Madame le Maire :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**Nombre de Conseillers :En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	231 310,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
66	Charges financières	690,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	690,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>232 695,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	232 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	690,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>232 695,00 €</b>

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 232 695 €.

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>232 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	232 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>232 000,00 €</b>

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 232 000 €.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'arrêter le Budget Annexe Lotissement Le Prieuré 2022, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à **464 695,00 euros** dont :

<b>Section d'investissement</b>	<b>232 000,00 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>232 695,00 €</b>

- **AUTORISE** la Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

Commentaires et interventions en séance :

*Madame le maire précise que Synergéo doit faire passer un écologue afin d'étudier la végétation dans le cadre de l'étude de cette zone humide. Le résultat de cette étude pourrait avoir un impact important sur la faisabilité de ce projet. Nous attendons donc la visite de l'écologue.*

## **DEVIS GRANDON POUR LA CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de créer un nouvel ossuaire dans le cimetière communal car le premier est complet.

Comme vu avec l'entreprise Grandon qui a été chargée de reprendre deux concessions en état d'abandon sur la commune, il pourrait être envisagé de reprendre la concession n°25 carré E qui contient déjà un caveau et d'y construire le 2<sup>nd</sup> ossuaire.

**Vu** le devis présenté par l'entreprise GRANDON en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour les travaux de reprise et de transformation d'une concession d'un montant TTC de 1 157,00 €, soit 964,17 € HT ;

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise GRANDON pour un montant de 1 157,00 € TTC, soit 964,17 € HT ;
- **AUTORISE** la Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022.

### Commentaires et interventions en séance :

*Madame le maire indique que ce devis est plus pertinent car la commune réutilisera un caveau déjà construit au lieu d'en créer un autre dans le nouveau cimetière et pour un coût moins élevé.*

## RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 15 avril 2022 ;

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi ou la Mission locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent à compter du 15 avril 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » ;
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de sept mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine ;
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Commentaires et interventions en séance :

*Madame le maire informe les membres du conseil que le candidat envisagé pour ce recrutement ne donnera pas suite à cette offre car il serait perdant d'un point de vue financier.*

*Une annonce a été créée sur le site [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr) et le pôle emploi est informé de l'ouverture de ce poste.*

**QUESTIONS DIVERSES**

- ➔ Madame le maire informe les membres du conseil qu'il convient de formuler une offre d'achat au propriétaire du terrain cadastré section ZC n°4 dans le cadre du projet Bel ébat – Terre d'O. En effet ce terrain ferait office de parking. Après étude et échanges, le conseil se rapproche du propriétaire afin de lui faire une offre d'achat à 1 200 €.
- ➔ Mme le maire informe les membres du conseil de l'avancement du dossier Bel ébat – Terre d'O. Les équipes techniques du Département doivent se rendre sur les lieux afin d'ouvrir la maison éclusière et démarrer leur étude de faisabilité technique. Il est proposé d'inviter Mme BELLION, porteuse du projet, à la prochaine réunion de conseil pour la présentation du projet.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

- ➔ Il est également proposé d'inviter Mme PELLETIER pour la présentation du festival des arts qui se tiendra le 11 septembre à Champdolent.
- ➔ Mme le Maire informe les membres du conseil de l'entretien qu'elle a eu avec M. TOUAUX pour l'installation de son camion-pizza sur le parking de la mairie les mercredis soir. Il s'agirait de l'ancien boulanger d'Archingeay.
- ➔ Marylène LEMOUÉE informe les membres du conseil que le chemin pédestre créé en partenariat avec la commune de Bords va être balisé le 19 avril. Il sera inscrit au comité départemental de randonnée pédestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59.

### Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 ;
- 2) Approbation du compte de gestion de la commune pour 2021 ;
- 3) Approbation du compte administratif de la commune pour 2021 ;
- 4) Affectation des résultats de la commune 2021 ;
- 5) Approbation du budget primitif de la commune 2022 ;
- 6) Vote des taux d'imposition 2022 (taxe foncière sur le bâti et non bâti) ;
- 7) Attribution des subventions 2022 ;
- 8) Approbation du budget primitif du lotissement 2022 ;
- 9) Devis Rouffignac pour l'ouverture de la porte de la Salle de la Boutonne ;
- 10) Devis pour la construction d'un ossuaire ;
- 11) Recrutement d'un contrat aidé PEC : détermination des conditions ;
- 12) Questions diverses : offre pour acquisition terrain dans le cadre du projet ébat écluse

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,  
Le 4 avril à 18 heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,  
Dûment convoqué le 28 mars s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,  
M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène, Mme MANICOT Lysiane,  
M. MORISSON Benoît, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme BORNET Monique (donne pouvoir à M. HENNION Germain),  
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Mme BOUILLAGUET

M.HENNION

Mme BORNET  
(donne pouvoir à M. HENNION)

M. MORISSON

M. BONNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT

M. PORTAL

Mme PELON  
(donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET)

M. RICHARD